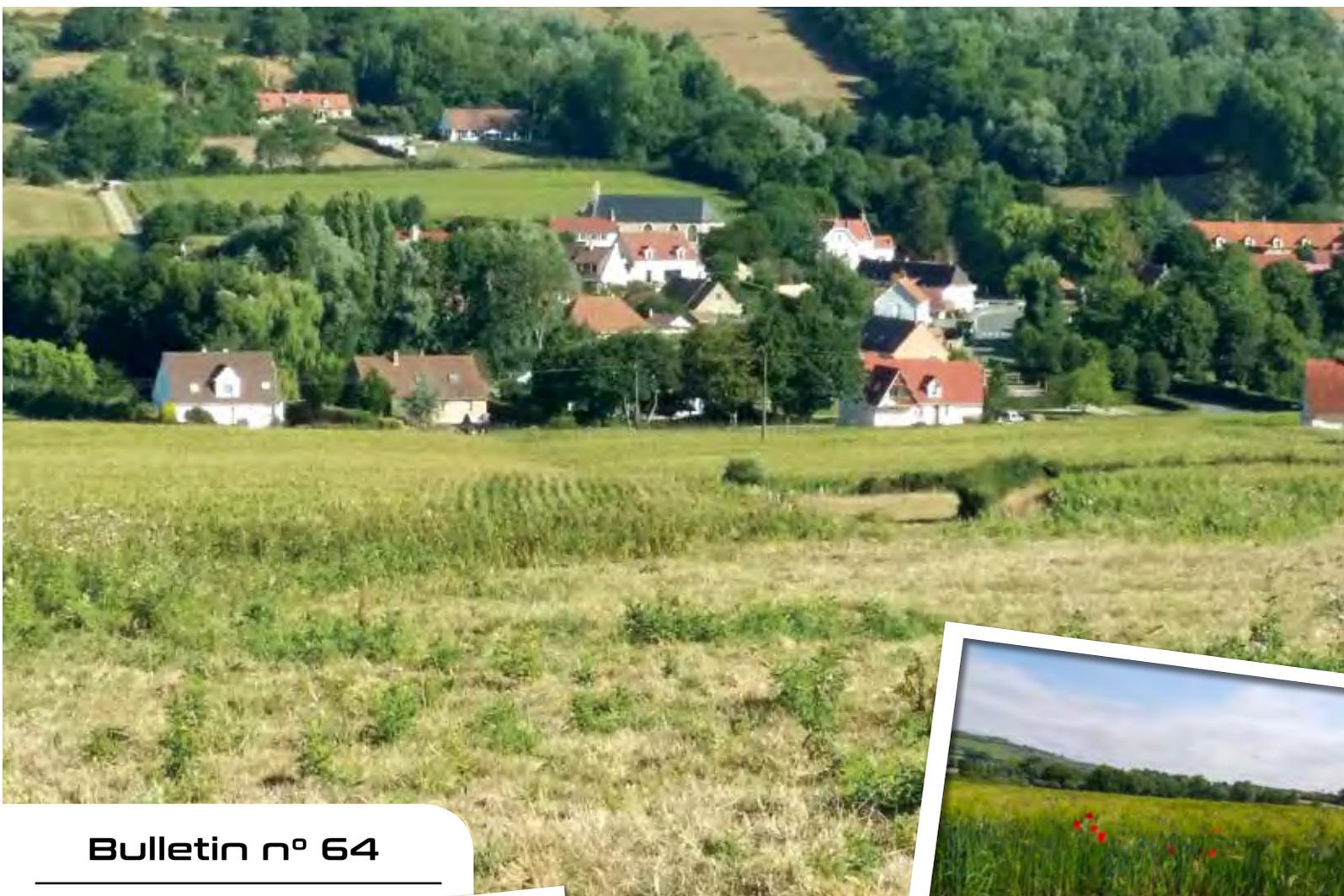




# *Au fil du temps*

Février 2024

# ECHINGHEN



Bulletin n° 64



# Informations

## Les pièces d'identité

### Carte d'identité et passeport



Il faut obligatoirement s'adresser aux services des villes de Boulogne-sur-Mer, de Saint-Etienne-au-Mont ou de La Capelle (France SERVICES).

## Défibrillateurs

Un appareil est installé au Foyer de Vie LA FERME, à la sortie du village (direction Baincthun).



**Une présence est assurée 24h/24.**

Un autre est dans l'entrée de la salle polyvalente et le troisième est à la Mairie.

## Collecte des déchets

Se conformer au calendrier distribué en début d'année par les services de la CAB. Des exemplaires sont disponibles en mairie. Respecter les consignes de tri.



## Transport scolaire

### La CAB avec MARINEO

Après d'âpres discussions et concessions, la commune a obtenu un ramassage des scolaires qui passe pour la première fois par le Hameau de Tournes, pour la période de septembre 2023 à juillet 2024.

MAIS il y a des contraintes,

- le transport s'effectue par des taxis
- Il oblige les parents concernés à retenir des places dès le vendredi qui précède la semaine de transport auprès de MARINEO

Numéro de téléphone : 03 21 83 51 51

## Numéros à retenir

- Pompiers : 18\*
- SAMU : 15\*
- Police : 17\* (\*) ou 112 depuis un portable
- Hôpital Duchenne : 03 21 99 33 33
- Centre anti-poison : 08 25 81 28 22  
ou 03 20 44 44 44
- SOS mains doigts : 03 20 95 75 00
- Centre anti-brûlures : 03 20 51 92 80
- Médecins de garde : 03 21 71 33 33
- Pharmacies de garde : 08 25 74 20 30

## Rappel : Identification des chats et des chiens

Le tatouage ou le puçage de ces animaux est obligatoire ; pour les chats de plus de 6 mois et pour les chiens de plus de 4 mois. La stérilisation est fortement recommandée pour le bien-être des animaux et du voisinage.



### LES ANIMAUX ERRANTS

Tout animal reconnu comme errant sera capturé et déposé à la fourrière intercommunale par les services "d'Opale Capture".

## Location de la salle polyvalente

Habitants d'Echinghen ou enfant majeur habitant à l'extérieur	Habitants extérieurs parrainés
Location vin d'honneur <b>185€</b>	Location vin d'honneur <b>305€</b>
Location repas <b>300€</b>	Location vin d'honneur <b>630€</b>
Journée consécutive en sus <b>80€</b>	Journée consécutive en sus <b>80€</b>
Ecran de projection <b>20€</b>	Ecran de projection <b>20€</b>

Le chèque de caution de 1000€ sera restitué le mercredi suivant la manifestation après le contrôle des lieux et du matériel.

## Lotissement destiné aux seniors

Le permis de construire de 20 logements a été déposé le 14 novembre 2023, il est en cours d'instruction.

# Informations

## Permanences de la conseillère départementale M<sup>me</sup> Sandra MILLE

### Calendrier 2024

- **Vendredi 15 mars** de 9h à 11h en mairie
- **Mardi 2 juillet** de 9h à 11h en mairie
- **Vendredi 6 décembre** de 9h à 11h en mairie



## Elections sénatoriales

Monsieur LANNOY a été désigné par le Conseil municipal du 9 juin 2023 comme le représentant de la commune en vue des élections sénatoriales. En tant que "grand électeur", il s'est déplacé à Arras le dimanche 24 septembre 2023.



## Elections européennes

Le dimanche 9 juin 2024, je vous invite à venir déposer un bulletin dans l'urne. Voter c'est exprimer sa vision d'un projet, ici, européen. Déplacez-vous !

# Conseil Municipal

## REUNIONS ET DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

### Réunion du 25 septembre 2023

- **Ordre du jour : projet d'enfouissement des réseaux aériens dans le secteur d'Esprès**

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

- **Ordre du jour implantation des citernes à incendie aux Vingt mesures et Route Fleurie**

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

- **Ordre du jour : renouvellement des demandes de subventions pour le projet "City stade"**

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

### Réunion du 15 décembre 2023

- **Ordre du jour : présentation des ZAER : zones d'accélération des énergies renouvelables**

- **Ordre du jour :**  
**demande de subventions** pour le financement de l'enfouissement des réseaux au Hameau d'Esprès : Coût estimatif HT : 239 580€

- **demande de subventions** à l'Etat (DETR) :  
Montant : 83 853€

- **demande au Département subvention** (amende de police) : Montant : 15 000€

- **demande de subvention au Département** (Aide à la voirie communale) : Montant : 15 000€

- **demande de la Dotation de Solidarité Communale Equipement** à la CAB :  
Montant : 15 959€

- **demande de subvention à la FDE 62**  
Montant : 34 010€

## Le Mot du Maire

Je remercie tous ceux et toutes celles qui sont venus à la cérémonie des Vœux le 6 janvier 2024, je leur renouvelle mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

A ceux qui ne sont pas venus se joindre aux personnes présentes pour partager ce temps de convivialité, je leur présente mes meilleurs vœux.

Cette cérémonie permet d'informer les résidents sur les projets de la commune, de pouvoir échanger avec diverses personnalités (maires, conseillers départementaux, conseillère régionale, député, président de la CAB) et de passer un moment agréable autour du pot de l'amitié.

J'ai pu retracer les événements de l'année 2023 et me projeter sur l'année 2024. 2023 fut une année d'équipement pour la commune avec l'aboutissement du projet de sécurisation de la traversée du village sur la RD 234, l'acquisition de petits équipements (poubelles, tableau d'affichage, signalétique, banc dans le parking paysager, chaises de la salle polyvalente partiellement renouvelées).

En 2024, après le dépôt des demandes de subventions faites fin 2023 auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et autres organismes, et sous réserve de leurs obtentions, vous pourriez voir la création d'un City Stade, l'enfouissement des réseaux au Hameau d'Esprès et l'implantation de deux citernes de défense incendie.

2024 devrait voir l'instruction du permis de construire déposé fin 2023 par FOH (Flandre Opale Habitat) concernant l'aménagement du terrain communal situé route de Saint Léonard en vue de la création d'une résidence pour seniors de type béguinage comprenant 20 logements.

Voilà de beaux projets proposés par l'équipe municipale.

Je vous renouvelle à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour 2024.

Le Maire



# Etat civil

## Décès

Madame Geneviève LECLERCQ est décédée le 3 février 2023. Elle est née le 5 septembre 1945 à Saint-Etienne-au-Mont au sein de la famille Saily, elle était la benjamine d'une fratrie de 8 enfants.



En 1965, elle épouse Monsieur Gérard LECLERCQ et l'accompagne dans les travaux de la ferme qu'ils exploitent ensemble à Tournes jusqu'en 1994, date à laquelle ils prennent leur retraite.

Ils ont eu deux filles : Laurence et Sandrine.

Très active dans la vie de la commune, elle participe à de nombreux événements ; ball-trap, soirées couscous, ... toujours prête à aider avec sourire et bonne humeur.

Elle dansait avec entrain à chaque festivité communale et elle chantait dans la chorale de la paroisse.

Tous ces petits plaisirs ont été stoppés par la maladie qu'elle a affrontée avec un courage remarquable.

Monsieur Gilbert CALIPPE est né à Echinghen le 26 juin 1933.

Il habitait au 715 chemin des vingt mesures avec son frère et sa belle-sœur.

Passionné de jardinage, il a participé à l'exploitation agricole de sa mère puis à celle de son frère Roger jusqu'à sa retraite.



En 2021, suite à des problèmes de santé, il intègre l'EHPAD Saint Augustin à Boulogne-sur-mer. Il y a fêté ses 90 ans en juin dernier. Il est décédé le 28 juin 2023.

*Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.*

## Naissance

Timéo GUYOT est né le 27 juin 2023



## Nouveaux administrés

Bienvenue à toutes ces personnes venues probablement chercher la quiétude des lieux, profiter journalièrement de la beauté de nos paysages et du bien-être d'un village de campagne proche de la ville et de ses services.

M. et M<sup>me</sup> LEDRU, route de Saint Léonard  
M. et M<sup>me</sup> PROYE WARD, route de Saint Léonard  
M. et M<sup>me</sup> GUYOT LEPRETRE, la Place  
M. et M<sup>me</sup> DUPONT, route de Baincthun

M<sup>rs</sup> POTTIER, route de Baincthun  
M. et M<sup>me</sup> CALOIN, hameau du chemin des 20 mesures  
M. et M<sup>me</sup> LUTZ BLOQUEL, la Place

### Horaires :

Lundi, mardi et jeudi : 11 h à 12h

Mercredi et vendredi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h

Tél. 03 21 91 17 67

Fax : 03 21 33 86 57

mairie.echinghen@orange.fr

www.echinghen.fr



# Entretien et travaux

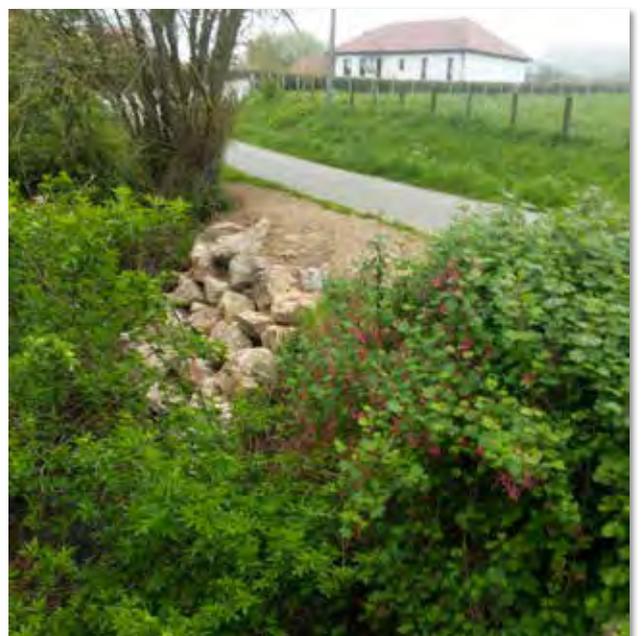
## Sécurisation de la RD 234

Finalisation des travaux en juillet 2023



## Le pont de Tournes

Réparation du pont et enrochement pour consolider la berge



# Entretien et travaux

## Curage des fossés



Les fossés sont nettoyés au moins une fois par an, leur bon entretien permet une évacuation rapide des eaux de ruissellement; encore faut-il que les résidus des élagages de haies ne viennent pas obstruer les buses et les tuyaux!

## Mobilier urbain

Un coup de neuf pour les panneaux, les poubelles ...



## Fleurissement



# Inondations

La tempête CIARAN du 2 novembre 2023, suivie des inondations et coulées de boue lors de la première quinzaine de novembre n'ont pas épargné notre village.



Des demandes de reconnaissance "catastrophes naturelles" ont été déposées par la commune. Echinghen a été retenue dans l'arrêté du 12 novembre 2023 et dans celui du 18 décembre 2023 parus au Journal Officiel n°2.



Au bassin de rétention



Au carrefour des tourelles



Au pont de Tournes



Du côté d'Emmaüs



Au pont à Esprès

# Inondations



Au Hameau d'Esprès



Route de Saint-Léonard



En haut de la route deournes



Vue depuis le cimetière

Dans cette période, Véolia a été sollicitée plusieurs fois par la commune pour déboucher des tuyaux situés dans des fossés couverts. On a fait le constat suivant dans les résidus sortis de ces hydrocurages il y avait des déchets de tailles de haies qui n'avaient pas été évacués !



# Inondations

Merci aux employés de "Rivages propres" qui sont intervenus rapidement pour débayer un gros embâcle dans la rivière Belle Isle.



# La vie du village

## Dates prévues pour les manifestations de l'année 2024

(il peut y avoir quelques modifications en fonction des disponibilités des différents intervenants)

### JANVIER

- **27 janvier** : Initiation aux gestes qui sauvent (Sports et Bien-Être)
- **30 janvier** : Assemblée générale (Comité des Fêtes d'Echinghen et Echinghen Loisirs Détente)

### FEVRIER

- **2 février** : Soirée Jeux (Sports et Bien-Être)
- **17 février** : Voyage sonore aux sons des bols tibétains (Sports et Bien Être)
- **24 février** : Loto-quine (Echinghen Loisirs et Détente)

### MARS

- **16 mars** : Tournoi de cartes (Echinghen Loisirs et Détente)
- **17 mars** : Opération "village propre"

### AVRIL

- **1<sup>er</sup> avril** : Chasse aux œufs (Echinghen Loisirs et Détente)
- **5 avril** : Soirée patoisante (Sports et Bien-Être)
- **6 avril** : Initiation aux gestes qui sauvent (Sports et Bien-Être)
- **13 avril** : Couscous (Comité des Fêtes d'Echinghen)
- **21 avril** : Sur le chemin des sourciers (Comité des Fêtes d'Echinghen)

### MAI

- **Date à venir** : Repas de printemps (Sports et Bien-Être)

### JUIN

- **22 juin** : Chorale pour la fête de la musique

### JUILLET

- **14 juillet** : Animation kermesse
- **16 juillet** : Nocturnes d'Opale
- **21 juillet** : Tournoi pétanque (Sports et Bien-Être)

### SEPTEMBRE

- **8 septembre** : Brocante (Sports et Bien-Être)
- **Date à venir** : Land'Art (Sports et Bien-Être)

### OCTOBRE

- **5 octobre** : Loto (Echinghen Loisirs Détente)
- **12 octobre** : Repas des aînés

### NOVEMBRE

- **9 novembre** : Repas (Comité des Fêtes d'Echinghen)
- **16 novembre** : Tournoi cartes (Echinghen Loisirs et Détente)

### DECEMBRE

- **8 décembre** : Saint-Nicolas



# La vie du village

## Cérémonies commémoratives

Les cérémonies commémoratives des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre ont réuni une partie de la population fidèle à ces manifestations du souvenir.



Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 14 juillet



Cérémonie du 11 novembre

## Brocante de Septembre



## Pétanque de Juillet



# La vie du village

## Repas des Aînés

Le samedi 7 octobre 2023, les Aînés se sont rassemblés dans la Salle Polyvalente pour partager un moment de convivialité autour d'un repas gastronomique concocté par Stef et son équipe (restaurateur du village).



L'animation était assurée par la pétillante Isabelle ROGER qui a mis une belle ambiance tout au long de l'après-midi !



# La vie du village

## Cassoulet du 3 Novembre

La soirée cassoulet a rassemblé plus de 110 personnes qui ont apprécié aussi bien le repas proposé que la soirée dansante.



## Bourse aux livres et aux jouets

Première édition dans la commune qui s'est déroulée dans la salle polyvalente le 11 novembre.



# La vie du village

## Saint-Nicolas

Le 3 décembre, rassemblement des enfants de 0 à 10 ans habitant la commune et aussi des petits-enfants dont les grands parents sont Echinghenois pour assister au spectacle interactif "Y-a-t-il un père Noël dans la salle?" proposé par la compagnie "A tes souhaits productions".

Après la distribution des cadeaux par Saint Nicolas, un goûter fut offert à toutes les personnes présentes.



# La vie du village

## Cérémonie des Vœux

Le samedi 6 janvier 2024, étaient conviés tous les habitants de la commune ainsi que les élus de la CAB.

Bilan de l'année 2023 et projets pour 2024 ont été évoqués par Monsieur Lannoy.



*Frédéric Cuvillier, Président de la CAB*



*Jean-Pierre Pont, Député*



*Paulette Juilien, Conseillère Régionale*



*Olivier Barbarin, Conseiller Départemental*



*Le discours du Maire*



*Le moment de convivialité*



## Un point de civisme



Lors des dernières élections municipales de mars 2020, vous avez choisi les représentants qui allaient gérer la commune pour six années. Si vous n'êtes pas venus voter c'est regrettable mais vous avez choisi !!!

Le conseil municipal sorti de cette élection a désigné son représentant : le Maire.

Etant élu Maire, j'ai, entre autres, la responsabilité de la bonne gestion du bien PUBLIC ; les biens immobiliers et les biens mobiliers de la commune dont les trottoirs.

En conséquence, je demande à tous les riverains qui s'en approprient une partie de la rendre au public. Pour cela, ils sont OBLIGÉS de tailler leurs haies à l'aplomb du domaine public. La saison du jardinage va reprendre : qu'ils prennent de



bonnes habitudes !

De plus, il faut entretenir les haies en respectant le principe que toute la taille qui tombe chez le voisin doit être ramassée par l'élagueur et dans un délai correct qui ne peut dépasser quelques jours.

Afin de déambuler en toute liberté sur les trottoirs, il est souhaitable de ne pas mettre d'obstacles, ce qui devient récurrent chez certains. Tout véhicule est à garer chez soi. Les ronces qui agressent les mollets des piétons sont à couper régulièrement y compris par les locataires (avis aux propriétaires responsables).

Je suis conscient que ce propos va déplaire mais c'est un constat que je fais depuis de trop nombreuses années (cf bulletins antérieurs). J'ai toujours espéré que chacun prendrait conscience des désagréments occasionnés par ce manque de civisme mais il n'en est rien. En conséquence, ne soyez pas étonnés de recevoir du courrier de votre mairie à ce sujet. Pour le bien-être de toutes et tous.





## Élagage et entretien des haies en bordure des voies publiques

En cette saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

### RAPPEL DES OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Les riverains doivent obligatoirement :

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public).
- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).**
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées **à la diligence des propriétaires ou exploitants**, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Les services techniques communaux vont réaliser prochainement un bilan sur le linéaire de haies et plantations privées qui ne seraient pas élaguées en limite de voies et chemins communaux. C'est pourquoi, il vous est demandé si vous êtes concerné d'intervenir dans les meilleurs délais. Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

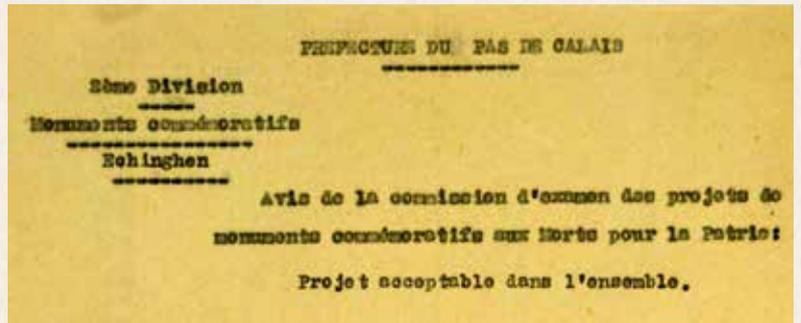
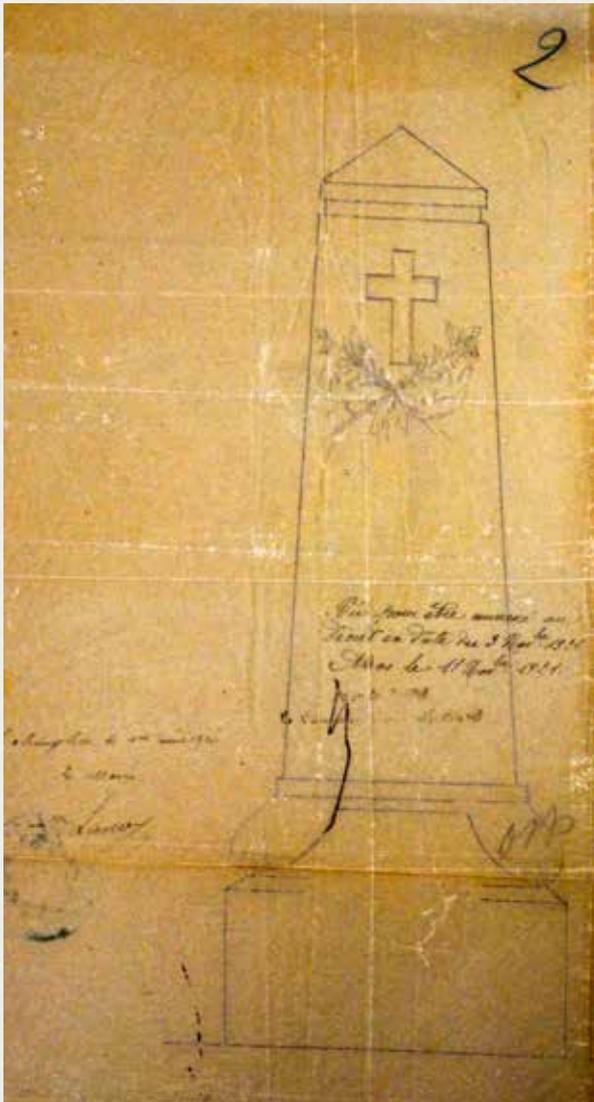
Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R.116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

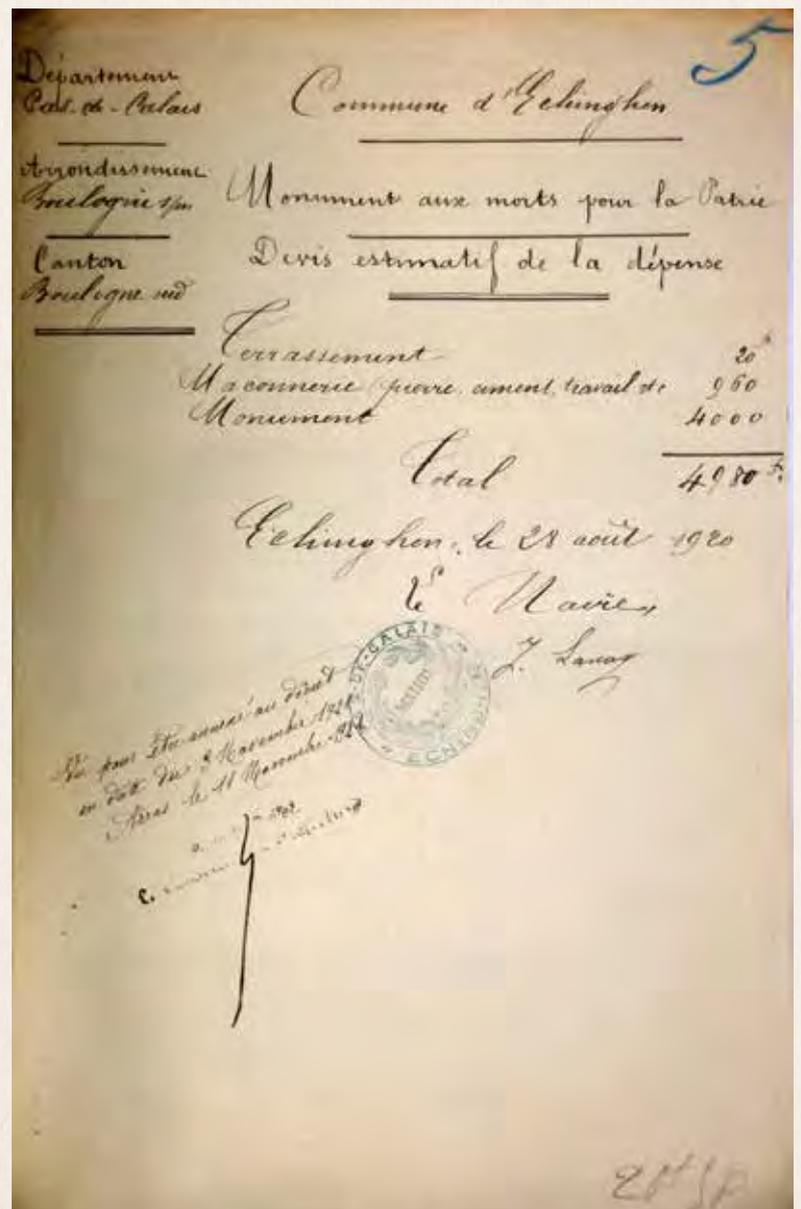
**Merci de respecter cette règle  
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

# Un peu d'histoire



Le 3 septembre 1920, suite à un marché de gré à gré, c'est M. ANSEL, marbrier à Boulogne-sur-Mer, qui a été retenu pour la réalisation de ce monument. Le marché a été conclu pour 3 831 francs.

M. ANSEL s'engage à livrer le monument dans un délai d'un mois après l'approbation du dossier par M. le Préfet.



le 1<sup>er</sup> août 1920, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jules LANOY, le Maire. Il a décidé d'ériger "un monument commémoratif aux soldats d'Echinghen morts pour la Patrie".

Le coût estimatif sera de 5 000 francs. Il sera financé par une souscription de 2 530 francs, par un crédit sur le budget de 601 francs, le solde, soit 1869 francs, sera apporté par M. Jules LANOY en une avance remboursable sans intérêt.

## Un peu d'histoire

En octobre 1920,  
inauguration du  
monument.

### *La France du Nord* du 21 octobre 1920 (Mémoires de pierre)

La commune d'Echinghem célébrait hier la mémoire de ses 8 enfants morts au champ d'honneur. de nombreuses guirlandes avaient été arborées.

Vers 3 heures, M. Jules Lannoy, maire, et les membres du conseil municipal recevaient à la mairie, MM. Laban, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne ; Roger Farjon, sénateur-maire de Boulogne ; Canu, conseiller général ; le docteur Dutertre et Bauchet-Dufour, adjoints au maire de Boulogne ; la capitaine de gendarmerie Delattre, MM. les maires du canton, l'abbé Devine, curé d'Echinghem, et de Saint-Léonard, l'abbé Pont, curé de Baincthun.

La fanfare de Saint-Martin exécute une marche funèbre, et le cortège composé des enfants des écoles, sous la direction de M. et Mme Galant, instituteur à Baincthun, de petites filles en blanc, du clergé, des familles éprouvées et des autorités se rend auprès du monument. La voile tricolore qui couvre le mausolée est enlevé et M. le maire retrace les exploits héroïques des héros dont la mémoire restera dans le cœur de tous les assistants.

Après l'appel des morts, une gerbe est déposée par une délégation des anciens combattants du Boulonnais qui adresse à leurs frères d'armes un superbe adieu. M. Canu, conseiller général, déclare que le département aidera les familles éprouvées et que l'union sacrée est de plus en plus nécessaire pour refaire une belle et grande France. Un enfant récite les vers de Victor Hugo : « ceux qui pieusement sont morts... » et de nombreuses gerbes de fleurs sont déposées par les petits enfants au pied du monument élevé à la gloire de leurs aînés. M. Farjon, sénateur-maire, rappelle dans une vibrante allocution, le mois d'août 1914 et le courage de ces héros qui partirent offrir vaillamment leur poitrine à l'envahisseur barbare. Il adresse aux familles ses condoléances et salue ceux qui sont tombés pour le droit et la liberté. Les jeunes gens d'Echinghem font ensuite le serment de ne pas oublier leurs aînés et de continuer la tâche qu'ils ont commencée. M. Laban, sous-préfet, adresse à ceux qui sont morts un suprême adieu et apporte aux familles endeuillées l'hommage du gouvernement et de la nation entière.

### *La Croix du Pas-de-Calais* du 24 octobre 1920 (Mémoires de Pierre)

Vers 3 heures, M. Jules Lannoy, maire et les membres du conseil municipal recevaient à la mairie MM. Laban, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne ; Roger Farjon, sénateur-maire de Boulogne ; Canu, conseiller général ; le docteur Dutertre et Bauchet-Dufour, adjoints au maire de Boulogne ; le capitaine de gendarmerie Delattre, MM. Les maires du canton, l'abbé Devine, curé d'Echinghem et de Saint-Léonard, l'abbé Tabary, curé d'Hesdin l'Abbé, l'abbé Pont, curé de Baincthun.

La fanfare de Saint-Martin exécute une marche funèbre et le cortège composé des enfants des écoles, sous la direction de M. et Mme Galant, instituteurs à Baincthun, des petites filles en blanc, du clergé et des familles éprouvées et des autorités, se rend auprès du monument. Le voile tricolore qui recouvre le mausolée est enlevé et M. le maire retrace la conduite héroïque des héros dont la mémoire restera dans le cœur de tous les assistants.

Après l'appel des morts, une gerbe est déposée par une délégation des anciens combattants du Boulonnais qui adresse à leurs frères d'armes un suprême adieu. M. Canu, conseiller général, déclare que le département aidera les familles éprouvées et que l'union sacrée est de plus en plus nécessaire pour refaire une grande et belle France.

Un enfant récite les vers de Victor Hugo : ceux qui pieusement sont morts..., et de nombreuses gerbes de fleurs sont déposées par les petits enfants au pied du monument élevé à la mémoire de leurs aînés. M. Farjon, sénateur maire, rappelle le mois d'août 1914 et le courage de ces héros qui partirent offrir vaillamment leurs poitrines à l'envahisseur barbare. Il adresse aux familles ses condoléances et salue ceux qui sont tombés pour le droit et la liberté.

Les jeunes gens d'Echinghem font ensuite le serment de ne pas oublier leurs aînés et de continuer la tâche qu'ils ont commencée. M. Laban, sous-préfet, adresse à ceux qui sont morts un suprême adieu et rend aux familles endeuillées l'hommage du gouvernement et de la nation toute entière. M. l'abbé Devine bénit ensuite le monument et glorifie les enfants de la commune tombés aux champs d'honneur.

Ensuite un *De Profundis* est prononcé et tous les assistants se retirent.

le 24 avril 1921, M. le Maire expose au Conseil municipal que le coût définitif du projet est de 4 980 francs, que la souscription et le crédit sont de 3 131 francs et que l'insuffisance de 1 849 francs a été apportée par M. Jules LANOY.

**Les soldats d'Echinghen  
"morts pour la France"  
au cours de la guerre 1914-1918**

**CATTO Victor**

*(mort le 25-08-1914 à Etain France)*

**HUCHIN Louis**

*(mort le 30-08-1914 à Voulpaix France)*

**LACHERÉ Alfred**

*(mort le 30-08-1914 à Voulpaix France)*

**LESAGE Lucien**

*(mort le 15-09-1914*

*à Saint-Léonard Marne France)*

**VASSAL Louis**

*(mort le 28-10-1914*

*au bois de la Gaurie Marne France)*

**MONFLIER Ernest**

*(mort le 28-02-1916 à Fleury Meuse France)*

**DEBOVE Gaston**

*(mort le 17-08-1917 à Bixschoote Belgique)*

**HARVENCT Maurice**

*(mort le 19-08-1917*

*à la Côte du Poivre Meuse France)*

ECHINGHEN A SES HEROS  
MORTS POUR LA FRANCE  
1914 - 1918

CATTO VICTOR

HUCHIN LOUIS

LACHERÉ ALFRED

LESAGE LUCIEN

VASSAL LOUIS

MONFLIER ERNEST

DEBOVE GASTON

HARVENCT MAURICE

A LA MEMOIRE DE  
GASTON DEBOVES  
MORT AU CHAMP D'HONNEUR  
LE 17 AOUT 1917  
A L'AGE DE 21 ANS.  
REGRETS.

ALFRED LACHERÉ  
MORT AU CHAMP D'HONNEUR  
1888 - 1914

CL  
GLOU  
ELLE  
IR ELLE